

Les objectifs pédagogiques

- Qualifier les stagiaires par l'obtention du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.
- Amener les stagiaires à :
 - Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
 - Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.
 - Accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne.
 - Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.
 - Travailler en équipe pluri professionnelle, gérer des risques et traiter des informations liées à l'accompagnement de la personne.
- Acquérir les compétences nécessaires pour effectuer un accompagnement socio-éducatif au quotidien et dans la proximité.

Les modalités d'évaluation

Bilan de positionnement en début de formation, et en fin de parcours de professionnalisation.

Evaluations théoriques et pratiques formatives tout au long de la formation.

Evaluation théoriques et pratiques normatives des cinq blocs de compétences, via des évaluations (non notées) sur le terrain et en centre de formation : 6 notes (certifications conformes à l'annexe II (référentiel de certification) du Décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

L'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, contacter notre référent handicap : referenthandicap@emap.re

PLUS D'INFORMATIONS
SUR NOTRE SITE INTERNET
RUBRIQUE
FORMATIONS DIPLOMANTES

ETABLISSEMENT DE FORMATION
EN TRAVAIL SOCIAL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION ;
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE, AU SENS DE L'ARTICLE L. 6211-2



UNAFORIS

Union Nationale des Acteurs de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

1D Chemin Vélia
97432 RAVINE DES CABRIS
Tél : 0262 96 95 30
Fax : 0262 25 27 03
Mail : accueil@emap.re
Site internet : www.emap.re

Formation financée par la Région et selon les différents dispositifs de financement (FSE, PACTE, ou autres...)

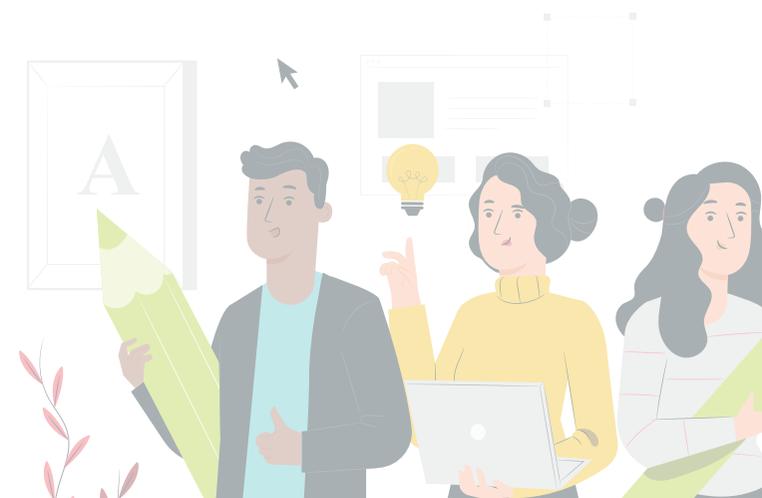


Cette formation est financée avec l'aide du FSE (REACT-UE) et de la Région Réunion dans le cadre de la réponse de l'Union européenne à la pandémie COVID-19.
« L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen »



Diplôme d'Etat
Accompagnant
Educatif et Social

Une formation de niveau 3



Les prérequis

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Niveau scolaire souhaité : niveau 3ème
- Une expérience de 2 mois auprès de personnes dépendantes est souhaitable.
- Satisfaire aux épreuves de sélection

Les modalités d'accès

Les pré-inscriptions aux sélections se font en ligne sur le site internet : www.emap.re selon le calendrier de sélection défini (consultable sur notre site internet).

Examen des dossiers de candidature et de la note biographique manuscrite par un jury, composé d'un formateur et d'un professionnel de terrain.

Entretien de 30 minutes selon la situation du candidat :

Admis de droit en formation* : entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

Autres candidats : entretien de 30 mn, par le jury, pour évaluer la motivation, la capacité d'engagement dans le métier et la formation du candidat et l'aptitude à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'EMAP. L'entretien s'appuie sur la note biographique.

*Sont admis de droit en formation :

- 1) Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du Décret n° : 2021-1133 du 30 août 2021,
- 2) Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- 3) Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- 4) Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ; du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- 5) Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Les débouchés

Les Accompagnants Educatifs et Sociaux réalisent des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Ils accompagnent tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Ils veillent à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagnent dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.



Contenus de la formation

C'est une formation se déroulant sur une période de 15 mois, à raison de :

- 567 heures d'enseignement théorique dont 21 heures consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2. (formation de 15 mois)
- 840 heures en entreprise organisées en deux périodes de stage.

Bloc 1	Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112h
Bloc 2	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de la personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91h
Bloc 3	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105h
Bloc 4	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147h
Bloc 5	Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91h

Formation théorique et pratique intégrée en partie aux activités des ESSMS, en fonction des projets et des partenariats avec les lieux d'exercice.

La formation se déroule sur une amplitude de 15 mois. Cette notion d'amplitude est à considérer comme une période globale de temps de formation, elle inclut les périodes (dites bleu marine) de réflexion, de recherche de stage et de travaux rédactionnels en lien avec les demandes de la formation.

Enseignement pratique :

- Stage 1 : « Découverte du métier » - 10 semaines
- Stage 2 : « Développer et confirmer ses compétences professionnelles » - 14 semaines